

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 octobre à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5570-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y retirant l'item suivant :

4- Suivi du plan de communication

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5571-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Louison Busque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 septembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 octobre 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5572-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
C/P : 562 687,70 \$, salaires : 53 172,48 \$, pour un montant total de 615 860,18\$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

RÉSOLUTION NO : 5573-21

ADOPTION BUDGET 2022 – RÈGLEMENT # 63-21

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT qu'a été donné, lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 septembre 2021, un avis de motion avec dispense concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu une copie du projet de règlement # 63-21 de la Régie relativement au budget 2022 de cette dernière et qu'ils déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement # 63-21 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5574-21

FOURNITURE DIESEL 2022

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2022 auprès de deux entreprises :

- Filgo Energie
- Ultramar

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été ouverte ce 19 octobre 2021 à 11 h 01 heures et que le différentiel de la soumission reçue se résume comme suit :

- Filgo Energie : n'a pas déposé
- Ultramar : 0,0050

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Ultramar la fourniture de diesel pour l'année 2022, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5575-21

FOURNITURE DE GRANULATS 2022

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5550-21 adoptée le 19 août 2021, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre ¾ net	Pierre 4 à 8''	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	13,06	15,26	20,76	-	-	-	9,66
DULAC ET FILS	15,17	15,22	21,95	-	-	-	10,62
EXCAVATION PAUL JACQUES	12,45	14,50	20,60	21,50	20,00	12,00	9,10

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
 APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2022 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5576-21

LOCATION DE MACHINERIES POUR 2022

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution # 5550-21 adoptée le 19 août 2021, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machineries avec opérateur pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

TRACTEUR SUR CHENILLE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	D5MXL	2002	130,00 \$
	John Deere	JD450G	1989	100,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	D-5K LGP	2009	130,00 \$

ANALYSE POUR 2022 - LOCATION DE MACHINERIE
PELLE HYDRAULIQUE

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	305.SD	2011	½ verge	90,00 \$
	Caterpillar	311D	2013	¾ verge	113,00 \$
	Caterpillar	326F	2015	1 ¾ verge	140,00 \$
	Caterpillar	320D	2010	1 ¼ verge	128,00 \$
	Caterpillar	330F	2012	2 ¼ verges	150,00 \$
	Caterpillar	336F	2018	2 1/2 verges	185,00 \$
Dulac et Fils	John Deere	50D	2007	½ verge	90,00 \$
	John Deere	50D	2007	½ verge	90,00 \$
	Komatsu	PC-138USLC-8	2008	½ verge	110,00 \$
	Caterpillar	320F L	2016	1 ¼ verge	130,00 \$
	Caterpillar	330D	2007	2 ¼ verges	180,00 \$

ANALYSE POUR 2022 - LOCATION DE MACHINERIE
CHARGEUR SUR ROUES « loader »

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	924H	2008	3 Verges	100,00 \$
	John Deere	544J	2006	3 Verges	110,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	IT-28F	1994	2 ½ Verges	115,00 \$
	Caterpillar	926	1988	2 ½ Verges	115,00 \$
	John Deere	310SE	2006	1 ½ Verges	95,00 \$

ANALYSE POUR 2022 - LOCATION DE MACHINERIE
ROULEAU COMPACTEUR

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	CS553	1987		115,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
 APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la machinerie nécessaire en 2022 soit commandée selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5577-21

FOURNITURE DE BACS BLEUS 360L – 2022

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution # 5550-21 adoptée le 19 août 2021, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de bacs bleus 360L pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX
IPL Inc	84,28 \$ plus taxes (par unité)

CONSIDÉRANT qu'à ce prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture de bacs bleus 360L pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5578-21

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL À LA POMPE – 2022

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution # 5550-21 adoptée le 19 août 2021, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

INVITÉS	ESSENCE ESCOMPTE ACCORDÉ EN %	DIESEL ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2,25 %	2,25 %
Gaz Bar Bérubé	N'a pas déposé	N'a pas déposé
Sonic	N'a pas déposé	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
 APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5579-21

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
 APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'un maximum de deux (2) étudiants dans le Programme Emploi Été Canada 2022;

QUE Madame Larivière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier, pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5580-21

DÉNEIGEMENT 2021-2022

CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;

CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 100,00 \$ plus taxes applicables par sortie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc., tel que décrit dans son offre de service datée du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5581-21

DEMANDE DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre la Régie et la municipalité de Saint-Côme-Linière en tant que municipalité hôte d'un site;

CONSIDÉRANT qu'une demande par résolution a été déposée par la municipalité de Saint-Côme-Linière pour une rencontre afin de discuter de ladite entente;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de rencontrer la municipalité de Saint-Côme-Linière pour discuter de l'entente concernant la compensation en tant qu'hôte du site;

QU'UN comité tel qu'indiqué dans l'entente soit formé du président et d'un représentant nommé par le conseil;

QUE ce conseil mandate monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie, comme représentant sur ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5582-21

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcel Busque termine son mandat comme président à la Régie le 21 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un président par intérim à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud afin de remplacer Monsieur Busque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Éric Maheux, directeur général de la Régie, soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5583-21

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Donald Tanguay, représentant de la municipalité de Saint-Prospère, soit nommé président par intérim de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5584-21

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination soit close à 19 h 48.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO: 5585-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX